

INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2013/C 364/02)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.35613 (12/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	ITALIA Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Ministero delle politiche agricole alimentari e forestali Via XX Settembre, 20 — 00187 ROMA www.politicheagricole.gov.it	
Titre de la mesure d'aide	Progetto di ricerca, sperimentazione e divulgazione «Miglioramento delle produzioni bieticole del nord Italia 2011»	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	DM 3590 del 8.5.2008 di approvazione progetto bieticolo;	
Type de mesure	Aide ad hoc	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	A partir de 9.11.2012	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	
Type de bénéficiaire	PME — Beta S.c. a r.l.	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	EUR 0,28 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	70 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.politicheagricole.it/flex/cm/FixedPages/Common/Search.v2.php/L/IT?frmSearchText=miglioramento+delle+produzioni+bieticole+del+nord+italia+2011&x=12&y=2>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.35939 (12/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	ABRUZZO Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Regione Abruzzo Direzione Sviluppo Economico e del Turismo Via Passolanciano, 75 Pescara 65124 www.regione.abruzzo.it	
Titre de la mesure d'aide	Selezione e concessione di aiuti alle Product Management Company (PMC) ed ai loro Progetti di Sviluppo Turistico di Prodotto	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	DGR n. 725 del 6.11.2012 pubblicata sul Bollettino Ufficiale della Regione Abruzzo BURAT Speciale Turismo n.87 del 28.11.2012 — Allegato 2	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	28.11.2012-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Activités des autres organisations associatives	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,9 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides pour le recours à des services de conseil en innovation et de soutien à l'innovation (art. 36)	900 000 EUR	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://leggi.regione.abruzzo.it/asp/redirectApprofondimenti.asp?pdfDoc=delibereRegionali/docs/delibere/DGR725-2012.zip>

<http://bura.regione.abruzzo.it/bollettinoaccess.aspx?id=46520&tipo=SPE&titolo=n%c2%b0+87+del+28%2f11%>

<http://www.regione.abruzzo.it/portale/index.asp?modello=avvisoSing&servizio=le&stileDiv=sequence&template=default&tom=2383&b=avviso>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36285 (13/X)	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	

Nom de la région (NUTS)	MELILLA Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Concesión: Consejería de Economía y Hacienda (Gestión e instrucción: Proyecto Melilla, S.A.) Consejería de Economía y Hacienda: Avda. Duquesa de la Victoria, nº 21, 1ª planta, ala izquierda. 52001 Melilla. Proyecto Melilla, S.A.: Calle La Dalia, nº 26. 52005 Melilla http://www.melilla.es (http://www.promesa.net)	
Titre de la mesure d'aide	Régimen de Ayudas Financieras a Empresas Generadoras de Empleo Estable	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Bases Reguladoras del Régimen de Ayudas Financieras a Empresas Generadoras de Empleo Estable dentro del Programa Operativo FEDER de Melilla 2007/13. Publicadas en Boletín Oficial de la Ciudad Autónoma de Melilla (BOME) nº 4934, de 29 de junio de 2012.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification XR 15/2008	
Durée	30.6.2012-31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 7,6 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Programa Operativo FEDER de Melilla 2007/13 (CCI nº 2007ES161PO002): Decisión de la Comisión C(2007) 5718 de 20 de noviembre de 2007, modificada por Decisión de la Comisión C(2012) 918 final de 14.2.2012 — EUR 6,07 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aide régionale — régime (art. 13)	20 %	20,2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.promesa.net/index.php?menu=7&seccion=37>

Tres archivos con toda la información y normativa junto a la rúbrica de «Ayudas a empresas generadoras de empleo estable»

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36910 (13/X)
État membre	Royaume-Uni
Numéro de référence de l'État membre	SA.34606

Nom de la région (NUTS)	UNITED KINGDOM Article 107(3)(c), Régions non assistées, Zones mixtes, Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Department of Energy & Climate Change DECC, 3 Whitehall Place, London SW1A 2AW https://www.gov.uk/government/organisations/department-of-energy-climate-change	
Titre de la mesure d'aide	DECC CCS Innovation Programme	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1965/4/section/5	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.34606	
Durée	13.3.2012-31.3.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 15 (millions)	
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	75 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	60 %	20,2 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	40 %	20,2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20130109092117/http://www.decc.gov.uk/en/content/cms/emissions/ccs/innovation/inn_comp/inn_comp.aspx

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37117 (13/X)
État membre	Pays-Bas
Numéro de référence de l'État membre	NL
Nom de la région (NUTS)	NEDERLAND, WEST-NEDERLAND, ZEELAND Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Gedeputeerde staten provincie Zeeland Postbus 6001 4330 LA Middelburg www.zeeland.nl

Titre de la mesure d'aide	Hoofdstuk 7 Algemeen Subsidiebesluit provincie Zeeland 2013: Bijzondere bepalingen voor verstrekking van subsidie voor uitvoering van de beleidsnota Energie en Klimaat 2013-2015 „Energie als stuwende kracht!”, voor uitvoering van de Economische Agenda 2013-2015 „Voor een duurzame economische ontwikkeling Zeeland” en voor uitvoering van het Omgevingsplan Zeeland 2012-2018 „Beleid voor ruimte, milieu, water en natuur”.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	artikel 4:23 Algemene wet bestuursrecht jo. artikel 8 Algemene subsidieverordening Zeeland 2013	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	17.7.2013-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 4,5 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'adaptation anticipée des PME aux futures normes communautaires (art. 20)	15 %	—
Aides environnementales en faveur des investissements dans les économies d'énergie (art. 21)	60 %	20,2 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la cogénération à haut rendement (art. 22)	45 %	20,2 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	45 %	20,2 %
Aides aux études environnementales (art. 24)	50 %	20,2 %
Aides à l'investissement permettant aux entreprises de dépasser les normes communautaires ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art. 18)	35 %	20,2 %
Aides à l'acquisition de nouveaux véhicules de transport qui vont au-delà des normes communautaires ou qui augmentent le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art.19)	35 %	20,2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://loket.zeeland.nl/regelgeving/subsidie>

<http://loket.zeeland.nl/> -> Subsidieloket -> Algemeen subsidiebesluit Zeeland 2013

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37215 (13/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	MARCHE Article 107(3)(c), Régions non assistées, Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	regione marche — servizio ambiente e territorio — pos. di funzione tutela delle risorse ambientali via gentile da fabriano 2/4 60125 ancona www.ambiente.marche.it	
Titre de la mesure d'aide	Contributi ad imprese per l'adeguamento di veicoli al fine di diminuirne le emissioni di polveri sottili.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Deliberazione di Giunta Regionale n. 1000 del 9.7.2013 Decreto del Dirigente della Posizione di Funzione Tutela delle risorse ambientali n. 118 del 24.7.2013 Decreto del Dirigente della Posizione di Funzione Tutela delle risorse ambientali n. 127 del 29.7.2013	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.10.2013-30.6.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1,1 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'acquisition de nouveaux véhicules de transport qui vont au-delà des normes communautaires ou qui augmentent le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art.19)	35 %	20,2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.ambiente.marche.it/Portals/0/Ambiente/Aria/ContributiVeicoliModulistica/NUOVO%20BANDO%20per%20Pubblicazione%20BURM.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37246 (13/X)	
État membre	Irlande	
Numéro de référence de l'État membre	—	

Nom de la région (NUTS)	IRELAND Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	SEUPB 7th Floor Clarence West Building 2 Clarence Street West Belfast BT2 7GP Northern Ireland http://www.seupb.eu/Home.aspx	
Titre de la mesure d'aide	SPIRE Project	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	The British Irish Agreement Act 1999 Section 2.3 Part 7 of Annex II of the Act empowers the Special EU Programmes Body to grant aid.	
Type de mesure	Aide ad hoc	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	A partir de 24.7.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production d'électricité	
Type de bénéficiaire	PME — Gaelectric	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	EUR 0,4858 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	CCI 2007 CB163 PO047 INTERREG IVA — European Territorial Co-operation, Northern Ireland, the Border Region of Ireland and Western Scotland — EUR 0,36 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux études environnementales (art. 24)	50 %	20,2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.seupb.eu/programmes2007-2013/stateaid.aspx>

On arriving at the SEUPB homepage, select the tab 2007-2013 Programmes, then select the State Aid tab on the left hand side of the screen. Finally select the SPIRE State Aid Notification link at the end of the text

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37263 (13/X)	
État membre	Royaume-Uni	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	SCOTLAND Zones mixtes	

Organe octroyant l'aide	Scottish Government, Third Sector Unit 6th Floor 5 Atlantic Quay Glasgow G2 8LU http://www.scotland.gov.uk/Topics/People/15300/ThirdSectorFunding	
Titre de la mesure d'aide	Enterprise Ready Fund	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Social Work (Scotland) Act 1968	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	20.8.2013-31.5.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 6 (millions)	
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides destinées à compenser les surcoûts liés à l'emploi de travailleurs handicapés (art. 42)	100 %	—
Aides aux jeunes entreprises innovantes (art. 35)	250 000 GBP	—
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	35 %	20,2 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	20,2 %
Aides à l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales (art. 40)	50 %	—
Aides à l'emploi de travailleurs handicapés sous forme de subventions salariales (art. 41)	75 %	—
Aide régionale — régime (art. 13)	40 %	0 %
Aides aux petites entreprises nouvellement créées par des femmes entrepreneures (art.16)	15 %	—
Aides à l'acquisition de nouveaux véhicules de transport qui vont au-delà des normes communautaires ou qui augmentent le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art.19)	55 %	0 %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—
Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	50 %	—

Aides aux petites entreprises nouvellement créées (art. 14)	35 %	—
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.scotland.gov.uk/Topics/People/15300/ThirdSectorFunding/EnterpriseGrowthSustainabilityFund>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37264 (13/X)	
État membre	Royaume-Uni	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	OXFORDSHIRE Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Big Lottery Fund 1 Plough Place London EC4 1DE www.biglotteryfund.org.uk	
Titre de la mesure d'aide	Next Steps Big Lottery Fund Grant to ethex	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	National Lottery Act (2006)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	29.5.2013-31.7.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE, INFORMATION ET COMMUNICATION	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 0,1 (millions)	
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.biglotteryfund.org.uk/nsethex>

document at this URL

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37276 (13/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Bundesanstalt für Straßenwesen Brüderstraße 53 51427 Bergisch Gladbach www.bast.de	
Titre de la mesure d'aide	Innovationsprogramm Straße — Förderschwerpunkt „Innovationen im Straßenbau — Neue Ansätze bei der Qualitätsüberwachung im Asphaltstraßenbau“	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Gesetz über die Feststellung des Bundeshaushaltsplans für das Haushaltsjahr 2013 (Haushaltsgesetz 2013) vom 20. Dezember 2012 (BGBl. I S. 2757)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	2.8.2013-31.12.2017	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,8 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	20,2 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20,2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.bast.de/cln_033/nn_510152/DE/Forschung/Forschungsfoerderung/Downloads/foerdergrundsaeetze-august-2013,templateId=raw,property=publicationFile.pdf/foerdergrundsaeetze-august-2013.pdf

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37324 (13/X)
État membre	Italie

Numéro de référence de l'État membre	IT 052	
Nom de la région (NUTS)	ABRUZZO Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Regione Abruzzo — Direzione Politiche Attive del Lavoro, Formazione ed Istruzione, Politiche Sociali Viale Bovio 425 — Pescara (PE) www.regione.abruzzo.it	
Titre de la mesure d'aide	PROGETTO SPECIALE «FORMAZIONE CONTINUA PER IMPRESE PICCOLE, MEDIE E GRANDI»	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	D.D. n. 67/DL23 del 22.11.2012 — «PO FSE Abruzzo 2007-2013 — Obiettivo "Competitività regionale e Occupazione" — Piano Operativo 2012/2013 — Approvazione Avviso pubblico per la presentazione dei progetti e impegno di spesa della somma di EUR 4 000 000,00» D.D.41/DL30 del 25.7.2013 — «Revoca Determinazione Dirigenziale n. 40/DL30 del 23.7.2013 e approvazione risultati valutazione profili di merito delle istanze ricevibili/ammissibili»	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	25.7.2013-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 4 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Il cofinanziamento europeo rappresenta il 40,35 % di EUR 4 000 000,00 — EUR 1,61 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	20,2 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	20,2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://bura.regione.abruzzo.it/bollettinoaccess.aspx?id=46671&tipo=ORD&titolo=n%C2%B0+68+del+14%2f12%2f2012>

<http://www.regione.abruzzo.it/fil/index.asp?modello=notiziaSing&servizio=LEE&stileDiv=sequence&mssv=notizia169562&tom=169562>

<http://www.regione.abruzzo.it/fil/index.asp?modello=notiziaSing&servizio=LEE&stileDiv=sequence&mssv=notizia169721&tom=169721>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37333 (13/X)
État membre	Espagne

Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	NAVARRA Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Servicio Navarro de Empleo c/Arcadio M ^a Larraona, n ^o 1 31008 Pamplona http://www.navarra.es/home_es/Temas/Empleo+y+Economia/Empleo/Formacion/Default.htm	
Titre de la mesure d'aide	Subvenciones para la financiación de acciones formativas realizadas por empresas Pymes	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Resolución 450E/2013, de 24 de julio, de la Directora Gerente del Servicio Navarro de Empleo, por la que se aprueba la convocatoria y se establecen las bases reguladoras para la concesión de subvenciones públicas destinadas a la financiación de acciones formativas realizadas por empresas PYMES en el ámbito de la Comunidad Foral de Navarra. Boletín Oficial de Navarra, n ^o 151, de 7 de agosto de 2013	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.9.2013-31.12.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,1 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	10,1 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	10,1 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.navarra.es/home_es/Actualidad/BON/Boletines/2013/151/Anuncio-1/

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37343 (13/X)
État membre	Chypre
Numéro de référence de l'État membre	25.06.001.862
Nom de la région (NUTS)	Cyprus Article 107(3)(c), Régions non assistées

Organe octroyant l'aide	Υπουργείο Ενέργειας, Εμπορίου, Βιομηχανίας και Τουρισμού Ανδρέα Αραούζου 13-15 Τ.Τ. 1421, Λευκωσία Κύπρος http://www.cie.org.cy	
Titre de la mesure d'aide	ΣΧΕΔΙΟ ΧΟΡΗΓΙΩΝ ΓΙΑ ΕΝΘΑΡΡΥΝΣΗ ΤΗΣ ΧΡΗΣΗΣ ΤΩΝ ΑΝΑΝΕΩΣΙΜΩΝ ΠΗΓΩΝ ΕΝΕΡΓΕΙΑΣ ΚΑΙ ΤΗΣ ΕΞΟΙΚΟΝΟΜΗΣΗΣ ΕΝΕΡΓΕΙΑΣ (2013 ΝΟ. 2) ΓΙΑ ΦΥΣΙΚΑ ΚΑΙ ΝΟΜΙΚΑ ΠΡΟΣΩΠΑ ΚΑΘΩΣ ΚΑΙ ΦΟΡΕΙΣ ΤΟΥ ΔΗΜΟΣΙΟΥ ΤΟΜΕΑ ΠΟΥ ΑΣΚΟΥΝ ΟΙΚΟΝΟΜΙΚΗ ΔΡΑΣΤΗΡΙΟΤΗΤΑ	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Αποφάσεις Υπουργικού Συμβουλίου με ημερ. 19.12.2012 και 24.5.2013	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Other SA.34952	
Durée	25.7.2013-30.6.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 3,5 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aide régionale — régime (art. 13)	15 %	20,2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.cie.org.cy/#sxedia-xorhgiwn-odhgoi>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37350 (13/X)	
État membre	Grèce	
Numéro de référence de l'État membre	GR	
Nom de la région (NUTS)	NOTIO AIGAIΟ, KRITI, DYTIKI MAKEDONIA, THESSALIA, IPEIROS, IONIA NISIA, DYTIKI ELLADA, STEREA ELLADA, PELOPONNISOS, ATTIKI, VOREIO AIGAIΟ, ANATOLIKI MAKEDONIA, THRAKI, KENTRIKI MAKEDONIA Article 107(3)(a), Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	GENERAL SECRETARIAT FOR RESEARCH AND TECHNOLOGY 14-18 MESOGEION AV 115 10 ATHENS GREECE http://www.gsrt.gr	

Titre de la mesure d'aide	Bilateral RTD Cooperation Greece — Israel 2013 — 2015	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Law 1514/1985 and its amendment (Law 2919/2001), Law 1783/1987, Law 3614/07 and all its amendments (L.3752/ 2009, L.3840/2010), Ministerial Decision 14053/EIS 1749/27.3.2008 (FEK — Official Journal of Greek Government — 540/B/27.3.2008 & 1957/B/9.9.2009 & 1088/B/19.7.2010).	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	29.7.2013-31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 5 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	ERDF — EUR 8,47 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	35,35 %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	75 %	—
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	80 %	—
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	30,3 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.gsrt.gr/central.aspx?sId=108I334I1106I646I444510&olID=777&neID=673&neTa=1_315_1&ncID=0&neHC=0&tbid=0&lrID=2&oldUIID=aI777I0I119I428I1089I0I2&actionID=load&JScrip=1

Δράσεις Ενίσχυσης Ε&Τ › Τρέχουσες Εθνικές Δράσεις › Ενεργές προκηρύξεις ΕΣΠΑ

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37352 (13/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	612-40306/0024
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Article 107(3)(c)

Organe octroyant l'aide	Bundesanstalt für Landwirtschaft und Ernährung Deichmanns Aue 29 53168 Bonn www.ble.de	
Titre de la mesure d'aide	Bund: Richtlinie über die Förderung der Beratung landwirtschaftlicher Unternehmen vor und während einer Umstellung des Betriebes auf ökologischen Landbau	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Bundshaushaltsordnung (BHO) (§§ 23, 44, 91, 100), Allgemeine Verwaltungsvorschriften zu § 23, 44 BHO, Verwaltungsverfahrensgesetz /VwVfG) (§§ 48 bis 49 a), Bund: Richtlinie über die Förderung der Beratung landwirtschaftlicher Unternehmen vor und während einer Umstellung des Betriebes auf ökologischen Landbau	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	23.9.2013-30.6.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE, INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE, COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES, HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,5 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Autres — Subventionnée Dienste	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.bundesprogramm.de/fileadmin/sites/default/files/foerderrichtlinien/RL_Beratung_2010_2013_EV_201007.pdf

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37384 (13/X)	
État membre	Danemark	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	DANMARK Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Søfartsstyrelsen Carl Jacobsens Vej 31 2500 Valby http://www.sofartsstyrelsen.dk/Sider/Forside.aspx	

Titre de la mesure d'aide	Maritim omstillingspulje	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Bekendgørelse nr 142 af 12.2.2013	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	15.2.2013-15.2.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Transports par eau	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	DKK 25 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	20,2 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20,2 %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	75 %	—
Aides à l'acquisition de nouveaux véhicules de transport qui vont au-delà des normes communautaires ou qui augmentent le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art.19)	35 %	20,2 %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<https://www.retsinformation.dk/Forms/R0710.aspx?id=145426>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37385 (13/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	3124/32-2
Nom de la région (NUTS)	THUERINGEN Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	GFAW — Gesellschaft für Arbeits- und Wirtschaftsförderung des Freistaats Thüringen mbH Warsbergstraße 1 99092 Erfurt www.gfaw-thueringen.de

Titre de la mesure d'aide	Richtlinie über die Gewährung von Zuschüssen aus Mitteln des Europäischen Sozialfonds und/oder des Freistaats Thüringen zur Förderung betriebswirtschaftlicher und technischer Beratungen von kleinen und mittleren Unternehmen und Existenzgründern (Beratungsrichtlinie)	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Thüringer Landeshaushaltsordnung (ThürLHO) Thüringer Verwaltungsverfahrensgesetz (ThürVfG) Thüringer Subventionsgesetz (ThürSubvG) und andere subventionsrechtliche Vorschriften	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 189/2010	
Durée	1.1.2013-31.12.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,6 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	CCI 2007 DE 051 PO 006 — EUR 0,60 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.gfaw-thueringen.de/cms/getfile.php5?723>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37408 (13/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	PIEMONTE Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	REGIONE PIEMONTE DIREZIONE REGIONALE ISTRUZIONE, FORMAZIONE PROFESSIONALE E LAVORO — VIA MAGENTA, 12 10128 TORINO http://www.regione.piemonte.it/formazione/
Titre de la mesure d'aide	BANDO PER LA PRESENTAZIONE DI PROPOSTE DI CORSI DA INSERIRE NEL CATALOGO DELL'OFFERTA FORMATIVA REGIONALE PER IL SOSTEGNO E LO SVILUPPO DEL SISTEMA DI IeFP E DEI SERVIZI AL LAVORO

Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	DELIBERAZIONE DELLA GIUNTA REGIONALE N. 3-5246 DEL 23.1.2013 — APPROVAZIONE DELLA DIRETTIVA PER LA QUALITÀ DELL'OFFERTA ED IL SOSTEGNO ALLO SVILUPPO DEL SISTEMA REGIONALE DI ISTRUZIONE E FORMAZIONE PROFESSIONALE E DEI SERVIZI AL LAVORO PER IL PERIODO 2013-2015. DETERMINAZIONE DELLA DIREZIONE REGIONALE ISTRUZIONE, FORMAZIONE PROFESSIONALE E LAVORO N. 258 DEL 4.6.2013 DI APPROVAZIONE DEL BANDO.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	5.7.2013-30.6.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1,5 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	20,2 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	20,2 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.regione.piemonte.it/formazione/direttive/anno_12_13.htm

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37410 (13/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	LIGURIA Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	REGIONE LIGURIA VIA FIESCHI 15 — 16121 GENOVA www.regione.liguria.it
Titre de la mesure d'aide	POR FESR 2007-2013 Asse 1 linea di attività 1.2.4 «Ingegneria finanziaria» — capitale di rischio
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Deliberazione della Giunta regionale n. 1019 del 5.8.2013 pubblicata sul BURL n. 35 del 28 agosto 2013 parte II

Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	27.9.2013-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 20 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Fourniture de capital-investissement	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Fondo Europeo di Sviluppo Regionale — FESR — EUR 6,40 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides sous forme de capital-investissement (art. 28-29)	1 500 000 EUR	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.regione.liguria.it/argomenti/affari-e-fondi-europei/por-fesr-2007-2013/bandi/asse-1-azione-124/azione-124-fondo-capitale-di-rischio.html>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37434 (13/X)
État membre	Royaume-Uni
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	NORTHERN IRELAND Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Department of Agriculture and Rural Development Rural Development Division Room 145 Dundonald House Upper Newtownards Road Belfast BT4 3SB http://www.dardni.gov.uk/
Titre de la mesure d'aide	EU Agricultural and Forestry Processing and Marketing Grant (PMG) Scheme (Extension)
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Agricultural and Forestry Processing and Marketing Grant Regulations (Northern Ireland) 2007 (S.R. 2007 No. 418).
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.1.2014-31.12.2015

Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Industries alimentaires	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 3 (millions)	
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Northern Ireland Rural Development Programme 2007-2013, Measure 1.2 'Adding Value to Agricultural and Forestry Products and Improving Marketing Capability' (see page 151 of the Programme Document at http://www.dardni.gov.uk/nirdp-version-9.pdf Also attached is the 'EXPLANATORY DOCUMENT CONCERNING THE IMPACT OF THE RURAL DEVELOPMENT TRANSITIONAL RULES ON CERTAIN STATE AID ASPECTS OF THE RURAL DEVELOPMENT PROGRAMMES'. The second paragraph, second scenario, 2nd bullet point refers to this notification which is made to extend the current scheme for the period 2014 — 2015. — GBP 1,50 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aide régionale — régime (art. 13)	0 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.dardni.gov.uk/pmg_scheme_brochure_april_2013.pdf